



DÉLIBÉRATION N° 57/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

OBJET :
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Convention de partenariat avec
BaliRando et la Société des Eaux de
Volvic

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS.
M. Christophe VIEIRA par Mme Murielle VILLEDIEU.
M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

M. Nicolas BONJEAN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, expose à l'assemblée que BaliRando est une association à but non lucratif qui contribue au développement et à la promotion de la randonnée en Auvergne.

Dans ce cadre, BaliRando assure la création, le balisage, le géo-référencement, l'entretien et la surveillance des circuits de randonnée pédestre dans le Puy-de-Dôme en lien, notamment, avec le Département du Puy-de-Dôme.

Ainsi, BaliRando propose plus de 350 itinéraires de petite randonnée et circuits à étapes (3300 km de chemins balisés, avec cartes, descriptifs et traces GPX).

Parmi ces circuits, deux se trouvent sur le territoire volvicois sur des parcelles appartenant à la Société des Eaux de Volvic, il s'agit :

- du sentier du Docteur Moity (7 km)
- du circuit Les Cheires (3km)

C'est pourquoi, BaliRando, la Société des Eaux de Volvic et la Commune de Volvic se sont rapprochées afin d'établir une convention qui a pour objet de fixer les conditions de réalisation et d'entretien de ces chemins balisés.

Ce projet de convention prévoit, notamment :

- Qu'il appartient à BaliRando de contrôler, une fois, par an, le balisage de ces circuits et d'intervenir en cas de détérioration de balisage (entretien et remplacement des panneaux de balisage et petit débroussaillage) ;
- Que la Société des Eaux de Volvic versera à BaliRando le montant de 350 euros par an au titre de défraiement et de remboursement ;
- Une durée de partenariat d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, soit une durée totale de trois ans (2024, 2025 et 2026).

	Ainsi, le Conseil Municipal, Mme Laurence DUPONT, entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité : - APPROUVE les termes de la convention ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic, l'Association BaliRando et la Société des Eaux de Volvic ; - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent (avenants inclus).
Certifié exécutoire Reçu en sous-préfecture le : 30/06/2024 Publié ou notifié le : 30/06/2024 Le Maire, Laurent THEVENOT 	Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le Maire, Laurent THEVENOT 